



Numéro de l'acte	2025-112-STDB
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N°2025-112

ENVIRONNEMENT : ETANG DE MALHOVE - CANDIDATURE LABELLISATION « GEOPARK MONDIAL UNESCO »

RAPPORTEUR :

Monsieur Francis PREDHOMME

Conseiller délégué, Espaces verts & naturels – Protection de la biodiversité

Le conseil municipal,

La labellisation « Geopark mondial UNESCO » concerne l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et s'appuie sur un réseau de sites remarquables, appelés « géosites », représentatifs de l'histoire géologique du territoire et favorisant la découverte et le développement des liens entre la géologie et les autres patrimoines.

Le projet « Geopark Transmanche » est une véritable opportunité pour nous mener vers une nouvelle voie de dynamisation de nos territoires d'exception au travers de la compréhension et de la lecture du patrimoine géologique et des patrimoines associés.

Le projet « Geopark Transmanche » est un label décerné par l'UNESCO, de sensibilisation et de valorisation du patrimoine géologique et n'impose aucune protection, réglementation ou taxation particulière.

Vu la cartographie annexée à la présente délibération, représentant le périmètre du projet de Geopark Transmanche y incluant l'étang de Malhôte pour la ville d'Arques,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DONNE son plein soutien à la candidature portée auprès de l'UNESCO par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et les Kent Downs National Landscape (Royaume Uni) pour la labellisation du « Geopark Transmanche » en novembre 2025.

ARTICLE 2 : VALIDE le périmètre du projet proposé au classement UNESCO côté français par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, à mener à bien l'opération, à passer tout actes et à signer tous documents s'y rapportant.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

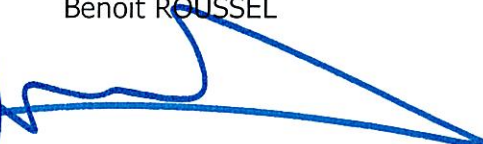
- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 29 septembre 2025

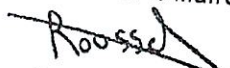
La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **1 OCT. 2025** et publication ou
notification le **2 OCT. 2025**
Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 6 absents non excusés
- 1 absent excusé avec pouvoir
- 3 absents excusés sans pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.